

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE

**METTRE FIN À LA LUTTE DES CLASSES
PAR LE HAUT, DÉSENTRAVER L'AVENIR :
UNE POLITIQUE FINANCIÈRE
FAVORABLE AU POUVOIR D'ACHAT,
À LA JUSTICE SOCIALE
ET À L'AVENIR**

PAPIER EN DISCUSSION

Version retravaillée

Base de travail pour le délai de soumission 2.



Contenu

Commentaire sur le présent papier en discussion	3
1. La politique financière comme lutte des classes par le haut : un pouvoir d'achat en baisse, des inégalités en hausse	4
2. Des baisses d'impôts pour les riches et les entreprises	6
3. Justice laxiste avec les criminels fiscaux	8
4. Un clientélisme bourgeois au lieu d'une politique pour le bien commun : le frein à l'endettement	8
5. Qu'est-ce qui se cache derrière le frein à l'endettement ?	10
5.1 La pseudo-économie, la pseudo-morale et l'hostilité à la démocratie...	10
5.2 Une réaction aux succès du mouvement féministe	12
5.3 Un simulacre d'équité entre les générations, un véritable frein à l'avenir !.....	12
5.4 Le frein à l'endettement suisse : d'une rigidité insensée	13
6. Les inégalités entre les niveaux Étatiques augmentent elles aussi	15
7. Quatre propositions du PS pour une politique financière tournée vers l'avenir	15

COMMENTAIRE SUR LE PRÉSENT PAPIER EN DISCUSSION

Le mercredi 14 août 2024, les sections, les Partis cantonaux et toutes les autres instances du Parti habilitées à déposer des propositions ont reçu l'invitation au Congrès des 26 et 27 octobre 2024 à Davos, ainsi que le papier de position « Mettre fin à la lutte des classes par le haut, désentraver l'avenir : une politique financière favorable au pouvoir d'achat, à la justice sociale et à l'avenir ».

Jusqu'au premier délai du 11 septembre 2024, 5 propositions venant des sections, Partis cantonaux et autres instances du Parti habilitées à en déposer nous sont parvenues. Nous tenons à remercier ici chaleureusement chacune et chacun de s'être investi-e dans ce dossier.

Les 5 propositions d'amendements sont rassemblées dans un document, incluant les décisions de la Présidence et leur justification. Ledit document est disponible en ligne, sur le lien suivant : www.pssuisse.ch/davos2024.

Toutes les propositions acceptées et acceptées avec modifications ont été intégrées dans le présent document.

Toutes les propositions faites lors du délai n°1 sont désormais considérées comme classées. Les propositions rejetées doivent ainsi être à nouveau déposées dans le délai imparti. Il en va de même pour les acceptées avec modifications ; si l'auteur-trice souhaite maintenir sa version initiale, il ou elle devra la redéposer dans le délai de soumission 2.

Cette version retravaillée sert donc de base de travail pour le **délai de soumission 2**, qui court jusqu'au **mercredi 9 octobre 2024, 18h00**.

1. LA POLITIQUE FINANCIÈRE COMME LUTTE DES CLASSES PAR LE HAUT : UN POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ, DES INÉGALITÉS EN HAUSSE¹

Depuis le début de la nouvelle législature, quasi aucun dossier politique n'a pas été remis en question. Argument invoqué : la Confédération est prétendument confrontée à de grandes difficultés financières (sauf quand il s'agit de l'augmentation des finances de l'armée). Certes, même l'alarmiste Département des finances a entre-temps quelque peu corrigé ses prévisions, mais la Confédération table toujours sur un déficit de financement de 2,5 milliards de francs ou plus à partir de 2027 — sans compter les débats actuels sur une nouvelle augmentation des finances de l'armée. Cette stratégie politique est devenue une tradition. Depuis des années, les ministres des Finances du camp bourgeois, de Widmer-Schlumpf à Keller-Sutter, en passant par Maurer, mettent en garde contre un effondrement financier dû à de nouvelles dettes publiques. Celui-ci ne s'est jamais produit, mais « son ombre » n'en a pas moins eu un impact politique. Des programmes d'allégement sont ficelés, de nouvelles dépenses sont empêchées.

Un regard sur l'évolution à long terme des finances publiques montre que cet alarmisme est sans fondement. Selon toutes les méthodes de calcul courantes et en comparaison internationale, l'endettement de la Suisse est très faible. Fin 2023, la dette des budgets publics par rapport à la production économique se montait, selon les critères de Maastricht, à 27 %. La dette de la Confédération s'élève à près de 15 %, celle des cantons à 7 % et celle des communes à 6 %. À titre comparatif, l'Allemagne arrive à 70 %, la France à 112 %, l'Italie à 140 %, l'Autriche à 80 %. La Suède et le Luxembourg sont à égalité avec la Suisse ; seules la Bulgarie (24,5 %) et l'Estonie (20 %) ont des chiffres moins élevés. La moyenne européenne est de 92 %. Selon le FMI, le taux d'endettement net est de 16,2 % pour la Suisse, de 75 % en moyenne dans la zone euro et de 47 % en moyenne au sein de l'OCDE. Dès lors, d'où vient l'obsession de la majorité bourgeoise pour la politique financière ? La réponse est vite trouvée : le frein à l'endettement et les baisses d'impôts sont les seuls moyens de mener une politique de rigueur budgétaire malgré des finances publiques saines. Celle-ci nuit aux bas et moyens revenus. En quelques mots : la politique financière constitue aujourd'hui l'un des moyens les plus efficaces de la lutte des classes par le haut.

L'Union syndicale suisse (USS) constate que les revenus disponibles ont baissé depuis 2016 pour les bas revenus et les classes moyennes. Seules les personnes touchant un revenu faisant partie des 10 % les plus élevés disposent d'un pouvoir d'achat supérieur à celui d'il y a 10 ans. Cette tendance négative est due à la fois à la faible évolution des salaires et des rentes et à la forte croissance des principales charges ou dépenses courantes, telles que les loyers et les primes d'assurance-maladie.

- L'écart salarial se creuse depuis le changement de millénaire. L'évolution des bas et moyens salaires reste nettement en deçà de l'évolution de la productivité. Seuls les

¹ Tous les chiffres sont tirés du Rapport sur la répartition 2024 de l'Union syndicale suisse (Lien : <https://www.uss.ch/themes/economie/detail/rapport-repartition-2024-changement-de-cap-dans-la-politique-des-revenus>) et du document d'analyse intitulé « Le pouvoir d'achat est sous pression » (2023) (Lien : https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2023/05/230119_SPS_Analyse_Kaufkraft_A5_FR.pdf)

hauts salaires ont bénéficié de l'augmentation de la capacité de production. Au vu de l'évolution des salaires réels depuis 2016, l'Union syndicale suisse (USS) met en garde contre une « décennie perdue ». La faible évolution des salaires pour une grande partie de la population ne compense plus — depuis longtemps — la croissance du coût de la vie.

- Les rentes ont connu une évolution similaire. Le PS critique depuis longtemps le fait que la rente moyenne de 1800 francs de l'AVS ne répond pas à l'objectif constitutionnel de la couverture des besoins vitaux. L'introduction de la 13e rente AVS a tout de même permis de corriger quelque peu la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années. En revanche, la prévoyance professionnelle devient un véritable piège pour le pouvoir d'achat. Alors que les cotisations salariales augmentent, les rentes baissent. Depuis 2010, le taux de conversion moyen a baissé de 20 %.

Pendant que les revenus s'affaiblissent, le coût de la vie augmente. Ce qui grève le plus le budget des personnes disposant d'un revenu moyen : la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie. Ces dernières, en particulier, ont tellement augmenté qu'elles contre-carrent fortement la progressivité des barèmes des impôts directs sur le revenu. Cela viole le principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique. Aujourd'hui, en Suisse, une famille paie en moyenne 15 000 francs de primes d'assurance-maladie chaque année. Même constat pour les loyers. Une étude montre qu'entre 2006 et 2021, ceux-ci ont augmenté bien plus que ce qui est prévu par la loi. Chaque année, 10 milliards ont ainsi été redistribués en trop par les locataires aux propriétaires immobilier-ères, ce qui représente en moyenne 370 francs par mois et par objet loué.

Ce qui précède a un corollaire direct : l'augmentation des inégalités. Si la grande majorité de la population gagne moins et paie plus, quelqu'un doit aussi recevoir plus. C'est exactement ce qui s'est passé. La concentration de la richesse augmente en Suisse, en ce qui concerne tant les salaires que la fortune.

- Le nombre de personnes touchant un salaire de plus de 1 demi-million de francs, voire de plus de 1 million, a fortement augmenté. En 2022, pour la première fois, plus de 4000 personnes ont « gagné » plus de 1 million de francs suisses et plus de 16 000 personnes plus de 1 demi-million. Pendant longtemps, les revenus étaient répartis de manière plus égale en Suisse que dans le reste du continent ; nous nous situons désormais dans la moyenne européenne.
- La répartition de la fortune est déjà historiquement très inégale en Suisse. Mais depuis le début des années 1990, la concentration des richesses augmente de nouveau fortement. Les 1 % les plus riches contrôlent près de 45 % des actifs, les 10 % les plus riches en contrôlent déjà 75 %. Ici aussi, on voit à quel point l'influence de la politique fiscale et financière est forte. L'évolution de la charge fiscale sur la fortune

et l'augmentation de la concentration de la fortune sont quasi symétriques. Le statisticien Hans Kissling parle à ce propos de « féodalisation »² de la Suisse.

2. DES BAISSES D'IMPÔTS POUR LES RICHES ET LES ENTREPRISES

En principe, l'affaiblissement du pouvoir d'achat et l'augmentation des inégalités peuvent être combattus de trois manières. Premièrement, en modifiant la répartition des revenus primaires. Cela se produit surtout lorsque les salarié-es et les syndicats luttent pour des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail – autrement dit, avec un travail syndical classique. Deuxièmement, en modifiant la répartition secondaire, par exemple en luttant pour un système fiscal équitable ou en obtenant de l'État des formes directes de soutien en matière de pouvoir d'achat (par exemple via des réductions de primes, des subventions pour les crèches ou des allocations familiales). Et, troisièmement, via une intervention dans les structures de la propriété, par exemple en développant le secteur d'utilité publique (secteur associatif) et public. Au Parlement, une lutte acharnée pour la répartition se déroule surtout aux deuxième et troisième niveaux, en deçà des notions abstraites de la politique financière. A notamment été spectaculaire la longue percée du bloc de droite en matière de politique financière et fiscale. Au milieu des années 1990, toutes les digues ont cédé et l'on a assisté à une véritable orgie de baisses d'impôts pour les riches et le capital, comme le montre le succès des projets de baisse d'impôts au niveau fédéral.

- Réduction multiple du droit de timbre d'émission de 3 % à 1 % (1996/1997), coûts incertains
- Abolition de l'impôt sur le capital (1998), coût : jusqu'à 3 milliards bruts par an
- Traitement de faveur réservé aux sociétés à statut fiscal spécial dans le cadre de la RIE I (1998), coûts incertains
- Réduction du droit de timbre de négociation sur les transactions boursières (2001), environ 310 millions
- Exonération des entreprises étrangères du droit de timbre de négociation (achat et vente de papiers-valeurs) (2006), environ 30 millions
- Création du principe de l'apport en capital dans le cadre de la RIE II (2011), coûts incertains
- Traitement privilégié de l'imposition des dividendes dans le cadre de la RIE II (2011), coûts incertains
- Suppression du droit de timbre d'émission sur le capital de tiers (2012), environ 220 millions

² Hans Kissling (2008): Reichtum ohne Leistung. Die Feudalisierung der Schweiz. Zürich und Chur. (Lien vers le livre : <https://www.schulthess.com/buchshop/detail/ISBN-9783725309023/Kissling-Hans/Reichtum-ohne-Leistung?CSPCHD=00e001000000kbtHxMgm5f0000Qwk6VgX3xs4D12QuoKbd9w-&bpmlang=fr>)

-
- Suppression de l'impôt anticipé sur les coco bonds (emprunts à conversion obligatoire) (2013), environ 20 millions
 - Réduction de l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la réforme RFFA (2020), env. 2 milliards
 - Suppression des droits de douane sur les produits industriels (2022), environ 600 millions

Les déductions fiscales et les allègements fiscaux, notamment en ce qui concerne les impôts fédéraux, agissent eux aussi comme des réductions ou des suppressions d'impôts. En 2011, l'Administration fédérale des contributions a examiné 99 allègements fiscaux au niveau fédéral, dont 56 déductions fiscales pour l'impôt fédéral direct. Les déductions et avantages fiscaux ne sont pas tous indésirables, certains poursuivent des objectifs de politique sociale. Mais, comme l'écrit l'AFC, « les allègements fiscaux ont un effet de répartition car, en fin de compte, ce sont les groupes, en général les plus riches, pour lesquels les mesures n'ont pas été pensées qui en profitent le plus. [Cet effet est renforcé par la progressivité du barème fiscal (« upside-down subsidy »).] » [sic] L'étude de l'AFC qualifie ces avantages et déductions fiscales de « upside-down subsidy », c'est-à-dire de « subvention à l'envers ». Elle estime que — pour l'année 2011 — les allègements fiscaux coûtent à la Confédération entre 17 et 21 milliards de francs par an, jusqu'à 8,5 milliards pour le seul impôt fédéral direct. Si l'on prend les paramètres utilisés dans l'étude, on arrive à des pertes de plus de 30 milliards de francs pour 2022. Pour l'impôt fédéral direct, cela représenterait environ 7 à 13 milliards par an. L'effet des allègements fiscaux sur les droits de timbre est tout aussi impressionnant³. Les exceptions correspondantes, notamment celles concernant les taxes sur les primes d'assurance, s'élèvent à 4,4 milliards de francs — pour des recettes régulières via des droits de timbre d'à peine 2,75 milliards de francs⁴.

Les réductions d'impôts ont été et restent l'un des principaux moteurs des inégalités et de la faiblesse du pouvoir d'achat. Les impôts sur les très hauts revenus des personnes seules de plus de 1 million de francs suisses ont été constamment réduits depuis le milieu des années 1980, tandis que la charge fiscale pour les revenus moyens est pour ainsi dire la même qu'il y a 40 ans. La tendance est la même en ce qui concerne l'imposition des familles : les familles à hauts revenus ont été fortement privilégiées, notamment par les réformes fiscales cantonales. Parallèlement, l'imposition des entreprises a nettement diminué au cours des 20 dernières années, comme le constate l'Administration fédérale des contributions⁵. Par exemple, le droit de timbre, c'est-à-dire la TVA sur les produits financiers et d'assurance, a été constamment réduit au cours des décennies. En revanche, la TVA sur les biens et services a été augmentée à plusieurs reprises au cours des mêmes décennies, passant de 6,5 % à 8,1 %. En outre, la TVA a été de plus en plus souvent affectée à des fins étrangères à son objet (financement des transports publics, AVS, assainissement de l'Al).

³ Le Parlement a rejeté toutes les interventions en faveur d'une actualisation des données.

⁴ Empreinte étatique Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3387 du Groupe libéral-radical du 4 mai 2015 (Lien : https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage-wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/Wettbewerbspolitik/staat-und-wettbewerb/staatlicher_fussabdruck.html)

⁵ Évolution de la charge fiscale des entreprises en Suisse de 2003 à 2020 : analyse au niveau communal (Lien vers la page : <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/afc/politique-fiscale/publications-politique-fiscale/rapports-politique-fiscale.html> / PDF disponible seulement en allemand)

La TVA est payée exclusivement par les personnes physiques et elle pèse donc sur les revenus des salaires et des rentes en augmentant les coûts de consommation, ce qui a affaibli le pouvoir d'achat d'environ 5 milliards de francs par an. Ainsi, alors que le capital a été déchargé, le travail et la consommation ont été mis à contribution, comme le prévoit le document de stratégie des expert-es du Département des finances⁶. Une étude de la Fondation Anny Klawa-Morf (AKM)⁷ constate, en résumé, que la charge du capital au sens large (c'est-à-dire aussi bien l'imposition des bénéficiaires et du capital des entreprises que l'imposition du capital et de la fortune des personnes physiques) a diminué par rapport à l'assiette fiscale entre 2000 et 2018, passant de 45,8 % à 36,5 %, tandis que la charge du travail a légèrement augmenté. Sans surprise, la Suisse arrive en tête des comparaisons internationales des charges fiscales les plus faibles pour les entreprises et le capital.

3. JUSTICE LAXISTE AVEC LES CRIMINELS FISCAUX

La légalisation de la soustraction à l'impôt constitue une variante suisse particulière de la politique de clientélisme fiscal pour les riches et les entreprises. La Suisse est — derrière les États-Unis — le leader mondial en matière de manque de transparence dans les questions financières⁸. Il manque un certain nombre de mécanismes de transparence désormais usuels et reconnus au niveau international. Non seulement cela pose un problème en termes de lutte internationale contre le financement du terrorisme et de justice fiscale mondiale, mais cela permet également aux riches de dissimuler plus facilement leurs revenus et leur patrimoine au fisc. Le professeur Marius Brühlhart, de l'Université de Lausanne, estime que près de 500 milliards de francs de fortune échappent à l'impôt du seul fait du secret bancaire national. Selon des estimations, cela représente entre 2,5 et 30 milliards de recettes fiscales qui échappent ainsi à l'État à tous les niveaux.

Conclusion : l'alarmisme bourgeois en matière de politique financière a surtout pour but de poursuivre la redistribution du bas vers le haut. Les réductions d'impôts, les avantages fiscaux et la soustraction légale à l'impôt aux niveaux fédéral et cantonal ont subventionné de manière excessive le capital, les entreprises et les personnes fortunées au cours des dernières décennies. La politique financière du camp bourgeois se révèle une pure lutte des classes par le haut. La population doit maintenant payer le déficit de financement correspondant dans le budget fédéral via une réduction des prestations.

4. UN CLIENTÉLISME BOURGEOIS AU LIEU D'UNE POLITIQUE POUR LE BIEN COMMUN : LE FREIN À L'ENDETTEMENT

Le problème de l'augmentation des inégalités et de la diminution du pouvoir d'achat des masses ne se pose pas seulement en Suisse. Ce phénomène touche une grande partie des pays industrialisés, au moins depuis la crise financière de 2008. Nombre de ces États tentent de compenser la faiblesse du pouvoir d'achat par des investissements financés par des crédits ou par de nouvelles mesures redistributives. En Suisse, l'interaction entre les baisses

⁶ <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/65183.pdf>

⁷ https://anny-klawa-morf.ch/wp-content/uploads/2022/10/AKM_Kapital_Arbeit_03.pdf (en allemand)

⁸ <https://fsi.taxjustice.net/fr/country-detail/#country=CH&period=22>

d'impôts et les freins à l'endettement rend cet équilibre difficile. Ce n'est pas un hasard si la Suisse dispose aujourd'hui de l'État social le moins redistributif de toute l'OCDE, après le Mexique, le Chili, la Corée du Sud et le Costa Rica. Bien plutôt, les baisses d'impôts et le frein à l'endettement se complètent pour former une spirale qui s'auto-renforce. Le frein à l'endettement de la Confédération est conçu de telle sorte que les dépenses autorisées chaque année soient à chaque fois définies en fonction des recettes attendues. Autrement dit : les réductions d'impôts entraînent par la suite des réductions de dépenses. Si des soldes de crédits apparaissent malgré tout, ils doivent être affectés à la réduction de la dette, conformément à la législation en vigueur. Ainsi, à long terme, les dettes nominales diminuent automatiquement. Et cela est devenu la règle, non l'exception : depuis 2002, la Confédération a déclaré en moyenne chaque année plus de 1 milliard de ce que l'on appelle des soldes de crédits. Il s'agit donc de dépenses qui ont été décidées et budgétées au niveau politique, mais qui n'ont pas été effectuées. Ces soldes de crédits sont ensuite utilisés comme argument pour légitimer le prochain paquet de baisses d'impôts, car il y a manifestement encore de la « marge » dans le budget. Cette interaction entre baisses d'impôts et frein à l'endettement, la Suisse l'a vécue à plusieurs reprises ces dernières années au niveau de la Confédération et des cantons. Souvent, des excédents de recettes ont même déjà été pris en compte dans les plans financiers afin de créer une « marge de manœuvre » pour les réductions d'impôts prévues. La nécessité apparemment presque naturelle de baisser les impôts pour le capital et l'impossibilité d'une plus grande justice sociale — par exemple via des crèches financièrement abordables, des salaires minimums suffisants pour vivre ou des impôts plus équitables — sont généralement légitimées par la concurrence internationale entre places économiques. Si nous ne réduisons pas les impôts, les riches et les entreprises partiront. Cette spirale de menaces a longtemps très bien fonctionné. Elle n'a pu être stoppée, du moins provisoirement, que lors de la dernière législature grâce à plusieurs référendums du PS et des syndicats.

Comme le plafond des dépenses sous le régime du frein à l'endettement est défini automatiquement en fonction des recettes, il a également un effet préventif contre les projets politiques correspondants, par exemple lorsqu'il s'agit de développer le service public. Pour la grande majorité de la population, les investissements dans les services publics ont l'effet d'une augmentation de salaire — par exemple, lorsque les crèches sont (co)financées par les pouvoirs publics, que la part du financement solidaire dans le système de santé augmente, que l'État soutient le passage à une vie climatiquement neutre, que les transports publics sont développés et que le prix des billets diminue ou que la construction de logements publics fait baisser les loyers. Le frein à l'endettement rend de telles dépenses supplémentaires difficiles, car le corset est maintenu artificiellement serré. Plus aucun débat n'a lieu aujourd'hui dans la Berne fédérale sans que la ministre des Finances mette en garde contre un conflit avec le frein à l'endettement. L'effet « disciplinaire » du frein à l'endettement a donc un impact négatif sur le pouvoir d'achat des masses et alimente les inégalités.

Alors que le frein à l'endettement se révèle un instrument efficace pour repousser les propositions de politique sociale, il ne semble pas empêcher la majorité bourgeoise de servir généreusement sa propre clientèle. Avec le budget 2024, le Parlement a déjà prévu une aug-

mentation annuelle du budget de l'armée de 3 % (2027 : 5,1 %) et, actuellement, une majorité veut engager 4 milliards supplémentaires pour la prochaine période de planification financière. Les moyens ne semblent jamais manquer non plus pour le trafic individuel motorisé, les subventions à l'industrie du tourisme ou encore les taux spéciaux de TVA pour la restauration et l'hôtellerie ou l'agriculture. Même s'il est prouvé que ces mesures vont à l'encontre de l'intérêt général. Ainsi, une étude récente⁹ conclut que la Confédération distribue chaque année des subventions à hauteur de 15 milliards qui agissent entièrement au détriment de la biodiversité.

5. QU'EST-CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LE FREIN À L'ENDETTEMENT ?

5.1 La pseudo-économie, la pseudo-morale et l'hostilité à la démocratie...

Le frein à l'endettement permet assez facilement aux milieux fortunés et aux entreprises de se retirer progressivement de la solidarité sociale, caché-es sous le voile de l'élévation morale et économique. Rares sont les économistes sérieux-ses qui défendent encore aujourd'hui le modèle du frein à l'endettement tel qu'il est appliqué en Suisse. C'est pourquoi les défenseurs du frein à l'endettement recourent à un mélange imprécis d'arguments pseudo-moraux et pseudo-économiques :

- Premièrement, le frein à l'endettement serait important parce que le pays ne doit pas vivre « durablement au-dessus de ses moyens ». L'argument vise à assimiler le budget de l'État à un ménage privé ou à une entreprise. Cette comparaison relève tout simplement de « l'analphabétisme économique » (Jacob Funk Kirkegaard)¹⁰ et méconnaît fondamentalement le rôle de l'État dans une économie capitaliste. S'il réduit ses dépenses, cela a des conséquences directes sur le pouvoir d'achat de la population et sur la conjoncture économique nationale, par exemple lorsqu'il diminue les montants alloués à la réduction individuelle des primes. Les entreprises en ressentent à leur tour directement les effets, puisque les gens dépensent moins. Sans compter que l'horizon d'investissement des États est bien plus long que celui des particuliers.
- Le deuxième argument concerne le lien entre la dette publique et la croissance économique. Une célèbre étude¹¹ des économistes américains Rogoff et Reinhart est souvent citée à l'appui de cette thèse. L'étude est arrivée à la conclusion qu'une dette publique supérieure à 60 % ralentissait nettement la croissance et qu'à partir de 90 %, elle s'effondrait carrément. Il est désormais clair que cette limite rigide ne peut pas être maintenue. Elle était principalement due à une mauvaise manipulation des données. Les études les plus récentes¹² ne parviennent pas à établir de relation causale entre la dette publique et la croissance ni à déterminer un « seuil de tolérance »

⁹ <https://www.wsl.ch/de/publikationen/biodiversitaetsschaedigende-subventionen-in-der-schweiz-grundlagenbericht/> (en allemand))

¹⁰ <https://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/daenischer-oekonom-ueber-deutsche-haushaltskrise-die-schuldenbremse-ist-eine-verruecktheit-a-c5a9ed99-19a0-4043-8780-42d9356da11e>

¹¹ https://dash.harvard.edu/bitstream/handle/1/11129154/Reinhart_Rogoff_Growth_in_a_Time_of_Debt_2010.pdf?sequence=1

¹² <https://doi.org/10.1111/joes.12536>

clair. En toute impartialité, il est clair qu'un tel chiffre limite ne saurait exister : la dette ne fait que dire combien d'argent a été dépensé, elle n'indique pas où. Que l'argent qui a atterri dans des superyachts à cause de la corruption ait le même effet que des investissements dans des infrastructures durables ne semble plausible qu'avec des œillères idéologiques. En fait, les conséquences de la crise financière, de la crise de l'euro, de la crise du coronavirus et, plus récemment, de la guerre en Ukraine montrent que c'est le contraire qui se produit. Ce sont les investissements de l'État qui, précisément en période de crise, empêchent l'effondrement de la structure économique, encouragent les nouvelles technologies et fournissent l'infrastructure aux entreprises privées. Les dépenses d'investissement de l'État déclenchent ce que l'on appelle des effets multiplicateurs, c'est-à-dire que pour chaque franc investi, le produit intérieur brut augmente de manière plus que proportionnelle.

- Troisièmement, le frein à l'endettement est vendu comme un dispositif de défense contre les politicien-nes irresponsables. La théorie dite « des choix publics » (« *public choice theory* ») a donné un masque scientifique à cette vision élitiste du monde. Dans cette perspective, les hommes et les femmes politiques ne sont que des actrices et acteurs du marché qui maximisent leurs profits. Leur marché, ce sont les élections ; leur monnaie, ce sont les voix. Pour maximiser ces dernières, des promesses irresponsables seraient faites à l'électorat. Et l'électorat irresponsable, lui aussi uniquement intéressé par son propre profit, succomberait à ces promesses. La ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, légitime le frein à l'endettement exactement de cette manière à l'occasion du 20e anniversaire de celui-ci : « Qu'en politique, l'on n'impose guère de limites à l'imagination pour de nouvelles dépenses, ce n'est pas nouveau non plus. [...] On préfère donner à ses électeur-trices plutôt que leur enlever quelque chose. »¹³ Ainsi, la population et les politiques se voient refuser en bloc toute capacité de discernement. Les partisan-es du frein à l'endettement sont animé-es essentiellement par cette profonde méfiance à l'égard de la démocratie.
- Quatrièmement, on se réfère souvent au prétendu succès du frein à l'endettement, notamment au faible taux d'endettement. La réduction de la dette devient alors une fin en soi, un véritable « fétiche », comme l'a si bien dit un haut fonctionnaire fédéral. On peut toutefois se demander dans quelle mesure la contribution du frein à l'endettement a été effectivement décisive. La Suisse a réduit son niveau d'endettement à plusieurs reprises au cours du 20e siècle, même sans frein à l'endettement. Les principaux facteurs à l'origine de cette évolution ont été à chaque fois la forte croissance, une inflation plus élevée et des taux d'intérêt historiquement bas. De plus, la grande différence entre la Suisse et la plupart des pays européens après 2007 s'explique tout simplement par le fait que ces derniers ont dû compenser la défaillance privée de la crise financière par d'immenses programmes de dépenses publiques. D'ailleurs, la même comparaison montre que les freins à l'endettement ne tiennent presque jamais leurs promesses. Jusqu'en 1985, le FMI compte à peine neuf États disposant d'une règle budgétaire, frein à l'endettement ou autre. En 2021, ce sont

¹³ <https://www.efd.admin.ch/de/interview-brkks-nebelspalter-06092023-de>

déjà 105 pays ou zones économiques qui connaissent une forme de règle budgétaire. La plupart d'entre elles et eux — 70 % de tous les États, selon le FMI — disposent d'une combinaison de règles d'endettement et de restrictions des dépenses. Or, c'est précisément pendant cette période que les dettes publiques explosent dans le monde entier. L'introduction de règles fiscales a sans doute davantage accompagné la financiarisation de l'économie nationale, de la politique et l'augmentation de la dette qu'elle n'a été un frein.

5.2 Une réaction aux succès du mouvement féministe

En outre, le mécanisme du frein à l'endettement divise la société civile : chaque nouvelle dépense demandée ou chaque nouvel investissement demandé menace d'autres dépenses. Les dépenses supplémentaires pour le financement international du climat, par exemple, risquent d'être financées au détriment d'autres domaines de la coopération au développement. Les éventuelles pertes de recettes dues à l'introduction d'une imposition individuelle tenant compte des différences entre les genres sont immédiatement utilisées comme prétexte pour supprimer d'autres programmes de politique de l'égalité. C'est précisément cette mise en opposition des préoccupations politiques en matière d'égalité qui suit une tradition antiféministe de la politique financière bourgeoise en Suisse. L'introduction du droit de vote des femmes a entraîné une croissance de l'État social dans de nombreux pays européens, car les préoccupations en matière de politique familiale et d'égalité ne pouvaient plus être ignorées. Par exemple les demandes de services d'accueil extrafamilial, de protection de la maternité ou de congé parental. Ce manque de développement de l'État social après la Seconde Guerre mondiale a permis à la Suisse de mener pendant des décennies une politique de faible imposition et de faible quote-part de l'État — au détriment du travail de « *care* » fourni gratuitement par les femmes. Ce n'est guère un hasard si la mise en œuvre de revendications sociopolitiques, telles que le caractère obligatoire du deuxième pilier, l'assurance-maladie obligatoire, la perte de gain en cas de maternité et l'introduction d'un congé de paternité, n'a été possible qu'après l'introduction du droit de vote des femmes. Dans le cadre de la contre-révolution néolibérale, le frein à l'endettement est également une tentative de « discipliner » de nouveau cette évolution émancipatrice.

5.3 Un simulacre d'équité entre les générations, un véritable frein à l'avenir !

Ce dernier argument est celui que les partisan-es du frein à l'endettement aiment brandir avec le ton de la supériorité morale. La limitation de la dette publique serait une question d'équité entre les générations. Il ne serait pas acceptable que les générations actuelles laissent des montagnes de dettes à leurs enfants et petits-enfants. Ou, comme l'a formulé la ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, dans son discours à l'occasion des 20 ans du frein à l'endettement : « Mais si nous décidons de procéder à de nouvelles dépenses, nous devons voir comment nous pouvons financer ces nouvelles dépenses sans simplement laisser la facture aux générations futures. Et c'est bien sûr la force du frein à l'endettement — il

est aussi simple que génial. »¹⁴ L'argument n'est pas faux, sauf qu'un faible niveau d'endettement « ne se laisse pas manger » (Kierkegaard)¹⁵, même à l'avenir. Les investissements non réalisés aujourd'hui pèseront bien plus sur les générations futures que les dettes publiques. L'économiste Cédric Tille souligne à juste titre que l'alarmisme bourgeois concernant de nouvelles dettes publiques n'est pas défendable, en particulier en Suisse. Il dit ceci : « La Suisse a un problème d'endettement – elle ne s'endette pas assez [...]. Les crédits remboursés pourraient éventuellement être plus utiles s'ils étaient utilisés pour des investissements ou pour réduire les impôts. »¹⁶ Les débats publics de ces derniers mois dans différents pays industrialisés comme l'Allemagne ou les États-Unis montrent que la qualité des infrastructures s'érode en de nombreux endroits. La dégradation des infrastructures publiques n'est pas due à une situation d'urgence, mais est la conséquence de la « réussite de la politique d'austérité ». La crise climatique en est la preuve la plus évidente. Si nous ne faisons rien aujourd'hui contre la crise du climat et de la biodiversité, nous laisserons peut-être aux générations futures un budget national « intact », mais nous leur léguerons un environnement détruit. Selon certaines études, la « dette climatique » de la Suisse envers les générations futures en raison d'investissements non réalisés s'élève déjà à 5-10 milliards de francs par an¹⁷. Il en va de même pour le manque d'investissement dans l'égalité entre nos filles et nos fils ou dans la mobilité durable. Il ne faut donc pas avoir peur d'investir aujourd'hui pour l'avenir : si nous laissons les crises et les problèmes d'aujourd'hui sans solution en raison de considérations politico-financières à court terme, cela constituera une hypothèque importante pour l'avenir. L'argument ne résiste pas non plus à un examen plus serré de la politique financière. Il n'est guère judicieux que les générations actuelles soient les seules à financer des investissements si ceux-ci améliorent les perspectives économiques des générations futures et facilitent en conséquence le refinancement à long terme. Par exemple, avant les freins à l'endettement, l'Allemagne et la Grande-Bretagne connaissaient ce que l'on appelle la « règle d'or », qui stipulait précisément cela. On parle alors de la règle du « *pay as you use* ».

Conclusion : en réalité, le frein à l'endettement est avant tout un frein à l'investissement et à l'avenir. Pour des raisons idéologiques, il empêche les investissements dans la protection du climat, l'égalité et l'amélioration du pouvoir d'achat. Il devient ainsi une menace pour la prospérité des générations futures.

5.4 Le frein à l'endettement suisse : d'une rigidité insensée

La pièce maîtresse du frein à l'endettement au niveau fédéral est ce que l'on appelle la règle des dépenses. Elle stipule que les dépenses autorisées chaque année sont liées aux recettes ordinaires. Les recettes sont multipliées par un facteur conjoncturel, qui doit permettre d'amortir les fluctuations économiques. La règle est ainsi délibérément conçue de manière asymétrique : les dépenses doivent être proportionnelles aux recettes, mais pas l'inverse.

¹⁴ *ibid.*

¹⁵ <https://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/daenischer-oekonom-ueber-deutsche-haushaltskrise-die-schuldenbremse-ist-eine-verruecktheit-a-c5a9ed99-19a0-4043-8780-42d9356da11e>

¹⁶ <https://www.nzz.ch/wirtschaft/schuldenbremse-die-schweiz-ist-zu-sparsam-sagen-oekonomen-ld.1782614>

¹⁷ <https://www.bernerzeitung.ch/5-bis-10-milliarden-franken-pro-jahr-schweiz-haeuft-klima-schuldenberg-auf-632219963514>

Dans le compte d'État, le respect de ces directives est vérifié sur la base des recettes effectives et des prévisions économiques révisées. Si les dépenses effectuées dépassent le plafond de dépenses recalculé, la différence est imputée au compte dit de compensation. Ce déficit doit être résorbé dans les années qui suivent. Si, à la fin de l'année, il y a des reliquats de crédits (c'est-à-dire des crédits accordés, mais non utilisés), ceux-ci ne peuvent pas être utilisés dans les années qui suivent, mais sont directement affectés à la réduction de la dette. Actuellement, le compte de compensation présente des excédents de 20 milliards. Une règle analogue s'applique aux dépenses extraordinaires, par exemple pour les mesures de lutte contre le coronavirus. Ici aussi, les déficits doivent être imputés à un compte, plus précisément au compte dit d'amortissement, et compensés dans le budget ordinaire au cours des années suivantes. Cette dernière règle n'a été introduite qu'en 2009 sous le titre de « règle complétant le frein à l'endettement ». Le frein à l'endettement entraîne donc une réduction de la dette nominale. C'est un non-sens économique. Le montant absolu de la dette ne joue aucun rôle. Si ce devait être le cas, c'est le ratio, par exemple par rapport à la fortune ou au produit intérieur brut, qui serait pertinent. Tille, le connaisseur du frein à l'endettement déjà cité, affirme : « Je ne connais pas de modèle économique qui prône une telle chose.¹⁸ » De plus, le frein à l'endettement suisse ne permet pas de faire la différence entre les investissements et la consommation. La pratique croissante consistant à financer des investissements à long terme dans des fonds séparés montre que cela n'a pas beaucoup de sens non plus.

Le frein à l'endettement dans sa forme actuelle entrave la mise en œuvre de la politique socialiste au Conseil fédéral et au Parlement — cela est d'ailleurs, plus ou moins ouvertement déclaré, l'un de leurs principaux objectifs. Il serait toutefois malavisé, dans une perspective de gauche, de s'opposer à toute règle de politique financière. Et cela pour au moins trois raisons :

- Premièrement, l'idée de base du frein à l'endettement permet également à l'État d'intervenir de manière anticyclique dans les phases de récession de l'économie nationale. Cette marge de manœuvre est actuellement définie de manière trop étroite et n'est pas suffisamment utilisée, mais la conception sous-jacente est correcte.
- Deuxièmement, derrière les emprunts publics, il y a toujours des créanciers privés. Environ 85 % de la dette fédérale est détenue dans le pays, principalement par des fonds de placement et des assurances (environ 65 %), et dans une moindre mesure par des caisses de pension et des banques suisses. Même si cette option mise à disposition par l'État joue un rôle important pour l'ensemble du système financier, ce sont bien sûr en premier lieu les investisseurs institutionnels mentionnés, leurs actionnaires et les particuliers fortuné-es qui gagnent les revenus d'intérêts correspondants. C'est pourquoi un recours accru à l'emprunt doit toujours s'accompagner d'un renforcement de l'imposition de la fortune.

¹⁸ <https://www.nzz.ch/wirtschaft/schuldenbremse-die-schweiz-ist-zu-sparsam-sagen-oekonomen-ld.1782614>

-
- Troisièmement, un taux d'endettement élevé augmente également la probabilité d'être touché par des évolutions, notamment sur les marchés financiers internationaux, comme cela s'est produit avec certains États européens dans le cadre de la crise financière.

6. LES INÉGALITÉS ENTRE LES NIVEAUX ÉTATIQUES AUGMENTENT ELLES AUSSI

Si l'on considère la situation financière de l'ensemble de l'État, la Suisse dans son ensemble est très rentable. La Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales ont réalisé ensemble un excédent de 4,4 milliards en 2023. L'Administration fédérale des finances s'attend à des excédents globaux similaires dans les années à venir. Ceux-ci sont toutefois très inégalement répartis. La Confédération s'attend, à partir de 2027 au plus tard, à des résultats de financement négatifs. Cela est avant tout la conséquence de l'augmentation des dépenses de l'armée décidée à la hâte et sans contrepartie financière. Plus de la moitié de l'excédent total de l'État revient aux cantons. Les réformes fiscales de ces dernières années ont entraîné un transfert important des recettes fiscales des personnes morales de la Confédération vers les cantons, notamment la réforme RFFA. Entre-temps, les cantons ont accumulé au total 50 milliards de fonds propres. Mais les différences de capacité financière augmentent fortement aussi entre les cantons. Les huit cantons les plus solides financièrement ont, à eux seuls, encaissé 2,5 milliards de plus que prévu au budget pour la seule année 2023. En conséquence de la clé de répartition déficiente issue de l'impôt minimum de l'OCDE, des cantons comme Zoug et Bâle ne savent plus quoi faire de leurs nombreuses recettes et attisent encore plus la concurrence fiscale avec de nouveaux instruments. Une correction de la répartition de ces recettes fiscales entre la Confédération et les cantons s'impose tout naturellement.

7. QUATRE PROPOSITIONS DU PS POUR UNE POLITIQUE FINANCIÈRE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Face aux crises multiples de notre époque, il est évident que l'État a repris de l'importance, notamment dans le monde économique, et qu'il continuera d'en gagner. Si nous voulons réagir de manière adéquate à la crise climatique, à la crise du pouvoir d'achat et à la menace d'un recul de l'égalité, il est urgent de procéder dès à présent à des investissements tournés vers l'avenir et de développer le service public. Si la volonté politique est là, les moyens existent. Une politique financière socialiste formule donc les quatre exigences suivantes :

1. Pour le PS, une chose est claire : il ne doit pas y avoir de charge supplémentaire pour la population en général avant que les orgies fiscales et la sous-imposition des entreprises et du capital ne soient corrigées ou que le frein à l'endettement ne soit modernisé, surtout si celui-ci doit profiter à un réarmement aveugle. Nous ne sommes pas prêtes à laisser perdurer l'erreur idéologique du frein à l'endettement sur le dos de la population.
2. La politique fiscale néolibérale en faveur du capital, des personnes fortunées et des entreprises de ces dernières années doit être corrigée. Le déficit actuellement prévu

à partir de 2027 peut être facilement comblé, pour autant qu'il y ait une volonté politique. Quelques exemples :

- a. L'annulation de la réduction des droits de timbre d'émission sur les transactions boursières et de la suppression de l'impôt fédéral sur le capital suffirait sans doute à surcompenser le déficit.
- b. Une suppression des exceptions au droit de timbre sur les primes d'assurance surcompenserait totalement le déficit.
- c. La suppression de la déductibilité pour le pilier 3a (estimation : 1,1 milliard), de la déduction des primes d'assurance (1 milliard) et de la réduction de moitié de la déduction pour les pendulaires dans le cadre de l'impôt fédéral direct générerait également suffisamment de recettes supplémentaires.
- d. Le renforcement d'un point de pourcentage de la progressivité des impôts fédéraux des personnes morales (1,6 milliard) et des personnes physiques (1,1 milliard) apporterait également les recettes supplémentaires nécessaires.

En outre, il est justifié de mettre davantage à contribution les entreprises, les particuliers fortunés et le côté « capital » en général pour financer les tâches à venir de la Confédération.

3. Le frein à l'endettement doit être modernisé. Cela est possible sans modification de la Constitution. Le PS Suisse propose qu'à l'avenir, le respect d'une fourchette de taux d'endettement serve de ligne directrice. Les reliquats de crédits doivent pouvoir être utilisés pour des investissements futurs. La marge de manœuvre est grande : dans une étude, l'économiste Cédric Tille arrive à la conclusion que la stabilisation du rapport entre la dette et le PIB permettrait à elle seule d'investir 15 milliards de francs d'ici à 2030, et même 25 milliards d'ici à 2050¹⁹. Si l'on est prêt à s'accommoder d'une augmentation déjà même modérée du taux d'endettement, le volume augmente encore considérablement.

À moyen terme, le frein à l'endettement doit être complété par une « règle d'or », telle qu'elle est par exemple formulée par le Conseil allemand des experts (xx). Les investissements nets dans des infrastructures durables au sens large ou ayant un effet de stimulation de la croissance doivent être exclus du frein à l'endettement et de la règle complémentaire.

En d'autres termes, les investissements nets dans des infrastructures économiques/écologiques/sociales durables au sens large ou ayant un effet de promotion de la croissance doivent être exclus du frein à l'endettement et de la règle complémentaire²⁰.

¹⁹ Tille 2023 : <https://www.alliancesud.ch/fr/des-investissements-supplementaires-sont-possibles>

²⁰ L'emprunt net à long terme doit rester inférieur aux investissements nets (c'est-à-dire : les investissements moins les amortissements). L'effet de redistribution intergénérationnelle de la dette publique est un résultat souhaité, afin que les futures bénéficiaires des dépenses actuelles participent elles et eux aussi aux charges de financement (« pay as you use »). Voir https://sachverstaendigenrat-wirtschaft.de/fileadmin/dateiablage/Expertisen/Staatsverschuldung_wirksam_begrenzen.pdf

-
4. La répartition asymétrique des finances entre la Confédération et les cantons et entre les cantons doit être corrigée. À l'avenir, de plus en plus de tâches incomberont à la Confédération, les mots-clés étant la réduction des primes, les crèches ou la politique climatique. En conséquence, la répartition des recettes entre la Confédération et les cantons doit être adaptée aux tâches effectives. Le PS Suisse propose d'annuler partiellement l'augmentation de la part cantonale des impôts fédéraux qui a été appliquée dans le cadre de la RFFA. La part doit être prélevée auprès des cantons dont les réserves de recettes fiscales ou de capital propre par habitant-e sont supérieures à la moyenne. En outre, la clé de répartition des recettes issue de l'impôt minimum de l'OCDE doit être corrigée en faveur de la Confédération, comme le PS Suisse l'a déjà proposé à plusieurs reprises.